

JL/JF.

Conseil Municipal du 23 septembre 2009.**Compte rendu****Conseillers Municipaux** : Effectifs : 39 ; Présents : 34 ; Pouvoirs : 5 ; Absent : /

L'AN DEUX MILLE NEUF, LE 23 SEPTEMBRE, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2009.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : /

ONT DONNE POUVOIR : GUIOT Robert à VINCIGUERRA Catherine, JOUANDON Laurence à ROCCARO Lorenzo, POUET Paule à MOY Geneviève, GINI Michel à GOMEZ Vincent, AZAM Christiane à LANTERMO Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H 00.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne PANAGOUDIS Grégory en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 8 juillet 2009 :

N°S/DATE	OBJETS
9/07. 205	ESE/PROJETS EVENEMENTIELS ANIMATION. CONCERT AUDITORIUM DU PARC CAMOIN. 22 AOUT 09 CONTRAT DE CESSION DE DROIT STE PLEINS FEUX ORGANISATION
9/07. 206	ESE. PROJETS EVENEMENTIELS SPECTACLE HISTORIQUE "MIRABEAU" 14 JUILLET 09. CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES ASSOCIATION "AIX FLORILEGE DU TEMPS PASSE".
9/07. 206 BIS	ESE. PROJETS EVENEMENTIELS SPECTACLE HISTORIQUE « MIRABEAU » 14 JUILLET 09 COURS MIRABEAU. CONTRAT DE PRESTATIONS ENSEMBLE VOCAL « VOX CORDIS ».
15/07. 207	POLE JEUNESSE. PRET DE MATERIEL COMMUNAL. TABLE DE PING-PONG. CONVENTION ASSOCIATION AMABE.
15/07. 208	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL AU GROUPEMENT D INTERET PUBLIC POUR L INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE L EST ETANG DE BERRE. (Mission Locale Est Etang de Berre). (Service Emploi 118 Av. J. Jaurès)

15/07. 209	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ENSEMBLE MUSICAL VOCAL DE MARGNANE. (Salle conservatoire de musique)
15/07. 210	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CERCLE PHILOSOPHIQUE MIRABEAU (Plaine Notre Dame)
15/07. 211	AFF. SCOLAIRES BATS. CMS. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION AMABE.
20/07. 212	HABITAT. C.U.C.S. 2008. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS. (ASS. AMABE).
20/07. 213	HABITAT. C.U.C.S. 2009. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (ASS. ART DANSE & CULTURE, AMABE, CREA PROJET.
20/07. 214	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. FOYER L'OUSTAOU. 140 AV. J. JAURES
20/07. 215	S. JURIDIQUE. BATS. CMS. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION TRANSPORT MOBILITE SOLIDARITE. (Service Emploi).
22 /07. 216	POPULATION. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES OBSEQUES DE PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES FINANCIERES. (M. LAMOULINE F.)
22/07. 217	HABITAT C.S. BIENS CMX. PAIEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. BAUX LOCATIFS. ANNEE 2008
28/07. 218	FONCIER. ACQUISITION PROPRIETE 35 JEAN JAURES PAR VOIE DE PREEMPTION. PROPRIETE DE LA SCI ARCANGEL.
05/08. 219	PROJETS EVENEMENTIELS. SOIREE HOMMAGE A MICHAEL JACKSON AVEC BEN JACK'SON ET SES 4 DANSEURS. PARC CAMOIN. 20 AOUT 09
07/08. 220	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDARITE 13. (sis 26 rue Lamartine).
07/08. 221	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS DE LA FARE EN CHAMPSAUR/ACCUEIL PERISCOLAIRE. (Annule et remplace la décision du 1 ^{er} déc. 08).
07/08. 222	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : CENTRE AERE. (Annule et remplace la Décision du 22 nov. 04).
07/08. 223	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : CENTRE D'ANIMATION SPORTIF – STAGES MULTI ACTIVITES (Annule et remplace la décision du 3 fév. 09).
07/08 224	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : MULTI ACCUEIL FAMILIAL « LA PLANETE BLEUE » (Annule et remplace la décision du 1 ^{er} mars 05).
07/08 225	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : MULTI ACCUEIL COLLECTIF « L'ILE DES ENFANTS » (Annule et remplace la décision du 1 ^{er} mars 05).
07/08 226	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : MULTI ACCUEIL COLLECTIF « CAP FRIMOUSSE » (Annule et remplace la décision du 3 juillet 06).
07/08. 227	S. ASSEMBLEES REGIE DE RECETTES : MULTI ACCUEIL COLLECTIF « LE PETIT PRINCE » (Annule et remplace la décision du 1 ^{er} mars 05).
14/08. 228	S. JURIDIQUE DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE 0903414-7 DEPOSEE PAR M. BERGAMELLI DEVANT LE TAM DE MARSEILLE.
14/08.	S. JURIDIQUE

229	DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE 09MA02872 DEPOSEE PAR L'ASSOCIATION ADIMAD DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONTRE L'ORDONNANCE 0903607 DE JUGE DES REFERES
14/08. 230	S. JURIDIQUE MISE A DISPOSITION LOCAL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BDRH.
14/08. 231	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ACTION MEDITERRANEE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT. (Local école A. Camus)
25/08 232	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE France. (Travées piscine JAI).
31/08. 233	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ETRE EN YOGA A MARIGNANE. (Maison des associations).
31/08. 234	S. JURIDIQUE DEFENSE DE LA COMMUNE REQUETE N° 08MA00658 DEPOSEE PAR M. R. SANCHEZ DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE.
31/08. 235	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION C.I.Q. CEZANNE BOUCHER RENOIR (Maison des associations).
31/08. 236	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES AMIS SANS FRONTIERE MARIGNANE (Travées piscine JAI).
03/09. 237	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CAMELIA. (Maison des Associations).
03/09 238	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION FORME ET DETENTE (Conservatoire de Danse).
03/09. 239	S. JURIDIQUE DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE N° 08MA02973 DEPOSEE PAR MR OU MME REGIE CLAPSON DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE.
03/09 240	S. JURIDIQUE DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE N° 08MA00658 DEPOSEE PAR M. SANCHEZ DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE.
07/09 241	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION COUTURE POUR TOUTES. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 19 FEVRIER 2009. (Estéou rue A. Einstein).
07/09 242	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A LA CAF DES BDRH (Service emploi).
9/09. 243	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION INTERVALLE (Maison des associations).
9/09 244	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION MARIGNANAISE DE YOGA (Estéou rue Einstein)
9/09 245	DACA. Spectacle représentation chorégraphique « Tattoo » « Herman Shmeman » « Somewhere ». 24 oct. 09. CONTRAT DE VENTE COMPAGNIE « Le Ballet National de Marseille ».
14/09. 246	ESE. SPECTACLE "MANON DES SOURCES" 20 SEPT. 09. CONTRAT DE PRESTATIONS SARL ARTS ET LOISIRS GESTION.
14/09. 247	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION "IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE" (Gymnase du Bolmon).
14/09. 248	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION JUDO KAI MARIGNANAIS

	(Gymnase du Bolmon).
14/09. 249	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. UTILISATION DU STAND DE TIR DANS LE CADRE DES ENTRAINEMENTS DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE. CONVENTION C.R.E.T.E.S.
14/09. 250	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A L'AMICALE FESTIVE DE LA POLICE MUNICIPALE (Travées piscine JAI).
15/09. 251	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION DES ROUES ... DE POINTES (Conservatoire de Danse).
17/09 252	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION "ETRE EN YOGA A MARIGNANE".
17/09. 253	AFFAIRES SCOLAIRES. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORTS POLYVALENTE ECOLE ELEMENTAIRE LE CARESTIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « FORME ET DETENTE ».
23/09. 254	ESPACE ST EXUPERY CONCERT AVEC "I MUVRINI" 11 OCTOBRE 09. THEATRE MOLIERE. CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION SARL ARTS ET LOISIRS GESTION.
23/09. 255	ST. TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MATERNELLE GUYNEMER. ANNEE 2009. PROTOCOLE D ACCORD ENTRE LA SOCIETE SCEC ET LA MAIRIE DE MARIGNANE POUR L'ETUDE TECHNIQUE.
23/09. 256	DRH/FORMATION. PERSONNEL COMMUNAL. FORMATION PROFESSIONNELLE "FORMATION ADMINISTRATEUR DE LA CERTIFICATION CNA". CONVENTION NETASQ/VILLE DE MARIGNANE
23/09 257	S. JURIDIQUE BATIMENTS ET INSTALLATIONS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COUVERTE DE TENNIS DU BOLMON A L'OFFICE DU TOURISME DE MARIGNANE POUR LE 3 ^{ème} SALON DES ANIMAUX.
23/09. 258	S.T. AMENAGEMENTS PAYSAGERS D'ESPACES PUBLICS, SECTEUR DU JAI, DE LA SIGNORE ET DE L'ESTEYOU. MAITRISE D'ŒUVRE. MARCHE CONCLU AVEC L'AGENCE GUILLERMIN.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 18 février, 24 juin et 8 juillet 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un dossier à l'ordre du jour pour la mise à disposition gratuite du théâtre Molière à l'Association « David contre Goliath », pour le vendredi 9 octobre 09.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (39) d'accorder à titre exceptionnel, la gratuité pour la mise à disposition du Théâtre Molière à l'Association « David contre Goliath » (Association d'aide à la recherche sur les tumeurs cérébrales), pour l'organisation d'un spectacle de variétés, le vendredi 9 octobre 09.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : /, abstention : 5 Mmes, MM. LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, GINI, AZAM), d'adopter, à compter du 1^{er} octobre 2009, les différents tarifs du centre de vacances de la FARE en CHAMPSAUR, comme suit :

1. BAREME DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX FRAIS DE SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTES DES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES.

QUOTIENT FAMILIAL	15 JOURS	10 JOURS	6 JOURS	5 JOURS
INFÉRIEUR à 153	117,00 €	78,00 €	47,00 €	39,00 €
153,1 à 168	129,00 €	85,00 €	52,00 €	42,50 €
168,1 à 183	140,00 €	93,00 €	56,00 €	46,50 €
183,1 à 199	152,00 €	101,00 €	61,00 €	50,50 €
199,1 à 214	163,00 €	108,00 €	65,00 €	54,00 €
214,1 à 229	175,00 €	116,00 €	70,00 €	58,00 €
229,1 à 244	187,00 €	123,00 €	75,00 €	61,50 €
244,1 à 260	198,00 €	131,00 €	79,00 €	65,50 €
260,1 à 382	210,00 €	140,00 €	84,00 €	70,00 €
382,1 à 458	222,00 €	148,00 €	89,00 €	74,00 €
458,1 à 534	233,00 €	156,00 €	93,00 €	78,00 €
534,1 à 610	245,00 €	163,00 €	98,00 €	81,50 €
610,1 à 654	258,00 €	171,00 €	103,00 €	85,50 €
654,1 à 729	262,00 €	174,00 €	104,00 €	87,00 €
SUPÉRIEUR à 729	270,00 €	180,00 €	108,00 €	90,00 €

Pour les autres durées de séjour, le calcul se fait en application d'une règle de trois.

Mode de calcul du quotient familial :

Addition de toutes les ressources de la famille (salaire, prestations familiales, pensions,) déduction du loyer jusqu'à concurrence de **600 €** puis division par le nombre de personne à charge vivant au foyer. (Ajout d'une part supplémentaire en cas de parent isolé ou en cas d'inscription de 2 enfants d'une même famille).

2. TARIFICATION POUR LES GROUPES SEJOURNANT AU CENTRE DE VACANCES

La participation est fixée à la journée pour :

Séjour enfant marignanais	20 €
Adulte marignanais	30 €
Séjour extérieur	33 €
Repas supplémentaire	8 €

3. TARIFICATION POUR LE SEJOUR COLO SKI

La participation des familles pour le séjour de ski d'une semaine pendant les vacances de février reste fixée à **230 €**.

4. TARIFICATION POUR LES COLONIES ETE

Le tarif reste inchangé pour les séjours « colonies » de 15 jours.

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS PAR FAMILLE	ENFANTS	ADOS
1	260,00 €	300,00 €
2	240,00 €	285,00 €
3	230,00 €	270,00 €
4	220,00 €	260,00 €

5. TARIFICATION POUR LE SEJOUR DE LA TOUSSAINT :

La participation des familles pour ce type nouveau de séjour d'une semaine pendant les vacances de la Toussaint, pour les enfants de 6 à 15 ans est fixée à : **180 €**.

6. TARIFICATION POUR LES EXTERIEURS :

Les tarifs ci-dessus sont définis pour les marignanais ; dans le cas de places disponibles, le coût du séjour pour les personnes extérieures à la ville sera majoré de 10 %.

DIT que la présente délibération annule et remplace les délibérations N°344 du 13 décembre 2005 et N°66 du 3 avril 2007.

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et de la régénération des revêtements de sol des Tennis Couverts du Bolmon, de solliciter l'aide financière du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.), à hauteur de 50 %, de financer le solde et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la convention conclue entre l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et la Commune de Marignane visant à définir les modalités de réalisation par l'INRAP de l'opération de diagnostic archéologique avant la phase travaux, relative à la revitalisation du Centre Ancien. **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents afférents.

DECIDE, à la majorité (pour : 35, contre : /, abstention : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec CITTA/BRACE INGIENERIE S.A. « Maîtrise d'œuvre de Conception et de Réalisation des VRD pour la Revitalisation du Centre Ancien de Marignane ».

DIT que le montant de l'avenant n° 1 est de 10 862,50 € H.T. soit 13 002,41 €uro T.T.C., portant le nouveau montant du marché à 139 768,70 € H.T. soit : 167 174,23 € T.T.C.

DIT que la répartition de cette plus-value s'établira entre les co-traitants comme suit :

- 8,72 %, soit 7 862,50 € H.T. à la charge de CITTA/BRACE.
- 7,72 %, soit 3 000,00 € H.T. à la charge de l'entreprise BRACE INGIENERIE S.A.

PRECISE que les autres clauses du marché restent inchangées. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

DECIDE, à l'unanimité (39), de signer avec le Conservatoire un acte rectificatif pour extraire de l'acte notarié du 2 décembre 1999 l'emprise du terrain d'assiette du cabanon de Mr Fernand BANCHI, soit une surface de 565 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CV n° 16. **INDEMNISE** Mr Fernand BANCHI pour le cabanon édifié pour un montant de 25 000 euros fixé par le Service des Domaines. Cette indemnisation vaut résiliation amiable du permis d'occupation, **VEND** au Conservatoire le cabanon avec son terrain clos au prix de 25 000 euros indiqué ci-dessus. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les actes notariés et tout document relatif au dossier. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction des actes afférents. **PRECISE** que le Conservatoire prendra en charge les frais notariés.

DECIDE, à l'unanimité (39), de céder à l'euro symbolique à la Croix Rouge Française, représentée par Mr Robert TORRES, une emprise de terrain communal d'une surface de 13 m², soit 9 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AP n° 242 et 4 m² cadastrés section AP n° 243. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif au dossier. **AUTORISE** La Croix Rouge Française à prendre possession par anticipation du terrain avant la réitération du protocole d'accord par acte notarié. **PRECISE** que tous les frais afférents au dossier (établissement du document d'arpentage et acte notarié) seront à la charge de la Croix Rouge Française. **DIT** que, pour permettre le mandatement du Conservateur des Hypothèques, la valeur vénale du terrain a été fixée par le Service des Domaines à 3 000 euros.

PREND, à l'unanimité (39), acte de la désaffectation des chemins ruraux de la ZAC des Florides en vue de leur cession gratuite ultérieure à la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole » dans le cadre de l'aménagement du secteur concerné.

DECIDE, à l'unanimité (39), de céder à la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole », un lot de parcelles communales et la cession des chemins ruraux situés dans la ZAC des Florides, à savoir :

✿ au prix de 540 040 euros, fixé par le Service des Domaines, les parcelles cadastrées :

✧ Section Z n°2-48-49-50-86-97-102-106

✧ Section BS n°44-48-74-83-85

✧ Section BT n°15-19-21 pour une surface totale, figurant au protocole foncier, de 67 505m².

✿ à titre gratuit, l'assiette des chemins ruraux désaffectés inclus dans le périmètre de la ZAC des Florides.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document afférent au dossier. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **PRECISE** que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prendra possession par anticipation des terrains avant la signature de l'acte de transfert de propriété.

DECIDE, à l'unanimité (39), de résilier à l'amiable le bail commercial de la SARL ARCADICORE moyennant le versement d'une indemnité d'éviction de 15 000 euros (quinze milles euros) fixée par le Service des Domaines. **PRECISE**, que le règlement de cette indemnité ne pourra intervenir qu'après transfert de propriété de l'immeuble à la Commune. **MANDATE**, Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier. **CHARGE**, l'Office National de Marignane de la rédaction de l'acte.

DECIDE, de procéder, par vote à main levée, après accord unanime du conseil, à la désignation d'un premier membre du conseil municipal susceptible de suppléer Monsieur Eric LE DISSES, Maire, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, **PROCEDE**, de la même manière, à la désignation d'un deuxième suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement du premier suppléant.

ONT ETE ELUS, à la majorité des suffrages exprimés :

- 1^{er} suppléant : Monsieur Lorenzo RACCARO, (pour : 30, abstentions : 9 Mmes, MM. LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, GINI, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME).

- 2^{ème} suppléant : Monsieur Yves LE BORGNE (pour : 30, abstentions : 9 Mmes, MM. LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, GINI, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME).

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'ensemble des termes du bulletin d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) qui a pour mission essentielle d'assister les communes du département dans leur volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

DECIDE, à la majorité (pour : 30, contre : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME, abstention : 5 Mmes, MM. LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, GINI, AZAM) de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2009, les tarifs des droits d'occupation des locaux de l'Espace Culturel Saint Exupéry, de la façon suivante :

ENTREPRISES ET ORGANISMES PRIVES

Salle polyvalente : superficie 598 m².

Types de manifestations	Commune		Hors Commune		Cauton	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Assemblées Générales, Conférences, Séminaires, Expo. Promotionnelles	1 000 €	1 500 €	1 300 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €
Spectacles de fin d'année, Arbres de Noël	1 000 €	1 500 €	1 300 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €
Autres spectacles (payant)	800 €	1 800 €	915 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €

ASSOCIATIONS

Salle polyvalente : superficie 598 m²

Types de manifestations	Commune		Hors Commune		Cauton	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Activités scolaires 3 zones	Gratuit	Gratuit	650 €	1 500 €	600 €	1 500 €
Assemblées, Conférences, Séminaires, Forums, Expo. Promotionnelles	Gratuit	Gratuit	1 300 €	1 500 €	600 €	1 500 €
Concours de cartes, Lotos, Thés dansants	Gratuit	Gratuit	1 300 €	1 500 €	600 €	1 500 €
Autres spectacles public debout (payant)	Gratuit	650 €	1 500 €	1 500 €	600 €	1 500 €

AUDITORIUM – 57 PLACES.

ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS

Types de manifestations	Commune		Hors Commune		Cauton	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Répétitions	Gratuit	*Gratuit	38,00 €	500 €	381 €	500 €
Matinée	Gratuit	*Gratuit	61 €	500 €	381 €	500 €
Après-midi	Gratuit	*Gratuit	70 €	500 €	381 €	500 €
Journée	Gratuit	*Gratuit	137,00 €	500 €	381 €	500 €
Concert/Récital/Audition ...	Gratuit	*Gratuit	92,00 €	500 €	381 €	500 €

* Pendant les heures ouvrables et hors Week-end.

La redevance d'occupation forfaitaire comprend :

- Les frais de nettoyage,
- Les frais de chauffage,
- La consommation d'électricité.

DECIDE, à la majorité (pour : 30, contre : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME, abstention : 5 Mmes, MM. LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, GINI, AZAM), de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2009, les tarifs des droits d'occupation du Théâtre Molière, comme suit :

ASSOCIATIONS

Types de manifestations	Commune		Hors Commune		Caution	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Théâtre, concert, autres spectacles.	Gratuit	*Gratuit	1 300 €	2 300 €	600 €	1 500 €

* (1 spectacle dans l'année par association).

ENTREPRISES ET ORGANISMES PRIVES

Types de manifestations	Commune		Hors Commune		Caution	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Assemblées, Conférences, réunions	1 000 €	1 800 €	1 300 €	2 300 €	1 500 €	1 500 €
Spectacles de fin d'année	1 000 €	1 800 €	1 300 €	2 300 €	1 500 €	1 500 €
Théâtre, concert, autres spectacles	800 €	1 800 €	915 €	2 300 €	1 500 €	1 500 €

DECIDE, à la majorité (pour : 35, contre : /, abstentions 4 : Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), de modifier le règlement intérieur de l'Age Bleu, comme suit :

ARTICLE 1 : Le centre ouvre ses portes les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis hors jours fériés et ponts Mairie.

ARTICLE 10 : Lors des sorties à la journée, le repas est à la charge des participants. Pour le bien être de chacun, la consommation de boissons alcoolisées est interdite.

ARTICLE 13 : Dans le cadre de rencontres intergénérationnelles, issues de projets spécifiques élaborés par le service de l'Age Bleu, le Centre pourra accueillir, ponctuellement, des mineurs.

ARTICLE 14 : Les mineurs accueillis devront être parrainés par un des adhérents.

ARTICLE 15 : Les mêmes dispositions seront appliquées pour les mineurs et pour les adultes.

ADOpte le nouveau règlement modifié. **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

DECIDE, à l'unanimité (39), de modifier, comme suit, la délibération n°137 du 27 mai 2009, relative aux modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux :

Typologie des formations	Nature de la prise en charge
<u>Obligatoire :</u> Formation d'intégration Formation de professionnalisation au 1 ^{er} emploi Formation de professionnalisation tout au long de la carrière Formation prise de poste à responsabilité	CNFPT : Frais d'hébergement, de restauration et de déplacement Collectivité : Frais de déplacement et de péage Police Municipale (sur la base d'un aller/retour avec conditions d'hébergement)

Les autres dispositions de la délibération n°137 du 27 mai 2009 restent inchangées.



Clôture de la séance : 19 H 15.



Le Maire,
Eric LE DISSES.